



**CHANGEMENT DE BÉNÉFICIAIRE(S) EN CAS DE DÉCÈS (HORS PEA, HORS CONTRAT DE CAPITALISATION ET SOUS FORME DE RENTE VIAGÈRE DANS LE CADRE DE L'APREP MULTIGESTION TNS)**

La désignation du bénéficiaire peut être effectuée notamment par acte sous seing privé ou par acte authentique. Pour un adhérent de plus de 85 ans, la désignation du bénéficiaire est précisée dans le rapport patrimonial obligatoirement joint au présent bulletin.

Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, ses coordonnées peuvent être fournies et seront alors utilisées par l'assureur en cas de décès de l'assuré. L'adhérent peut modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

**Lorsque l'adhérent donne son accord à une acceptation bénéficiaire, il ne peut plus sans l'accord du(des) bénéficiaire(s) acceptant(s), demander un rachat total ou partiel, une avance, donner son contrat en garantie et il ne peut plus modifier la désignation bénéficiaire.**

Je désigne le(s) bénéficiaire(s) en cas de décès suivant(s) :

- Le conjoint de l'assuré non séparé judiciairement, à défaut les enfants de l'assuré nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut les héritiers de l'assuré.
- Selon désignation déposée chez Maître ..... Notaire à ..... à défaut les héritiers de l'assuré.
- Autre désignation [je joins au présent document la demande de 'Clause bénéficiaire spécifique'].

**GARANTIES VIE UNIVERSELLE (UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'APREP MULTIGESTION)**

Je souhaite bénéficier de l'une des garanties suivantes :

- Garantie plancher
- Garantie plancher indexée : taux d'indexation de .....% (de 0 % à 5 % par tranche de 0,5 %)
- Garantie cliquet
- Garantie majorée pour un montant de ..... euros :
  - Maximum 4 fois l'épargne inscrite au contrat pour les moins de 35 ans,
  - Maximum 3 fois l'épargne inscrite au contrat entre 35 ans et 44 ans,
  - Maximum 2 fois l'épargne inscrite au contrat entre 45 ans et 54 ans,
  - Maximum 1,5 fois l'épargne inscrite au contrat entre 55 ans et 64 ans,
  - Maximum 1,2 fois l'épargne inscrite au contrat entre 65 ans et 74 ans.

En cas d'adhésion conjointe, l'âge utilisé pour les maxima ci-dessus, sera le plus élevé des deux.

Si la garantie retenue est soumise à formalités médicales, je suis informé qu'elle ne prendra effet qu'après réception de la totalité des pièces nécessaires et acceptation par l'assureur. La garantie prend effet le 1<sup>er</sup> jour du trimestre suivant la date de réception de la demande et de la totalité des pièces.

**Je reconnais avoir pris connaissance de la tarification appliquée à la date de prise d'effet de la garantie.**

**SIGNATURE(S)**

**Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, l'adhérent autorise l'intermédiaire d'assurances à communiquer, en application des articles L.562-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, toutes informations requises aux différents intervenants, parties à l'exécution du présent contrat ainsi qu'à leurs autorités de tutelle.**

**L'adhérent reconnaît que toute opération de gestion, telle que demande d'arbitrage, de rachat, d'avance sur son contrat ne pourra être demandée par lui qu'au terme du délai de renonciation et sous réserve de réception par l'assureur de la preuve que l'adhérent ait été informé que le contrat est conclu. En cas de non-réception par l'assureur dans un délai de 60 jours à compter de la date d'effet du contrat de la preuve que l'adhérent a été informé de la conclusion du contrat, l'assureur se réserve le droit d'arbitrer l'ensemble de l'épargne sur le support monétaire d'attente.**

Fait à ..... , le ...../...../.....

|                              |  |   |
|------------------------------|--|---|
| Code + cachet de l'apporteur | SIGNATURE DE L'ADHERENT<br>(précédée de la mention "lu et approuvé") | SIGNATURE DU CO-ADHERENT<br>(précédée de la mention "lu et approuvé") |
|------------------------------|--|---|

**Informatique et libertés** - La collecte des données personnelles de l'adhérent est effectuée dans le cadre d'un traitement relatif à la relation client et son exploitation commerciale, dont le responsable est la société LA MONDIALE PARTENAIRE. Les destinataires de ces données sont les sociétés du Groupe AG2R LA MONDIALE et éventuellement des sociétés tiers. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur les données personnelles le concernant. Il peut exercer ces droits par courrier auprès de la Direction des Back Offices de LA MONDIALE PARTENAIRE, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS Cedex 08.